

## HISTOIRE

**BONIFACE DE MIRABEAU,  
ADÉLAÏDE DE ROBIEN, DESTINS CROISÉS**

Georges-François POTTIER\*

**RÉSUMÉ :** Boniface de Mirabeau (1754-1792) est le frère cadet du célèbre orateur révolutionnaire Gabriel-Honoré de Mirabeau. Au cours de sa vie tumultueuse, il se marie avec Adélaïde de Robien (1756-1814), fille de la noblesse bretonne. Boniface, élu député de la noblesse en 1789, prend le parti des contre-révolutionnaires et s'oppose à son frère avant d'émigrer. L'étude porte sur les destins croisés de Boniface et d'Adélaïde.

**ZUZAMMENFASSUNG :** Boniface de Mirabeau (1754-1792) ist der jüngere Bruder des berühmten Redners der französischen Revolution, Gabriel-Honoré de Mirabeau. Im Laufe seines unruhigen Lebens verheiratete er sich mit Adélaïde de Robien (1756-1814), Tochter einer adligen Familie aus der Bretagne. Boniface wurde zum Abgeordneten des Adels in den Generalständen von 1789 gewählt, er stand auf der Seite der Gegenrevolutionäre und lehnte sich gegen seinen Bruder auf, bevor er emigrierte. Die Studie befasst sich mit dem Schicksal von Boniface und Adélaïde.

**ADÉLAÏDE DE ROBIEN, FILLE DE LA NOBLESSE**

Née à Rennes, Marie Louise Adélaïde Jacqueline de Robien (1756-1814) est la fille d'Adélaïde-Jeanne-Claudine Leprestre de Châteaugiron et de Pierre Dymas, comte de Robien (1722-1784), procureur syndic des États de Bretagne de 1754 à 1784. Adélaïde aura une sœur cadette prénommée Sainte-Pauline Adélaïde Renée (1767-1770). Dans une lettre de décembre 1767, le comte de

---

\* Archives départementales d'Indre-et-Loire.

Robien écrit : « *il doit y avoir demain des violons chez M. le duc d'Aiguillon. [commandant en chef de Bretagne de 1753 à 1768]. Quel succès, Mlle de Robien et ses compagnes ont réussi, et avec combien de peine sans doute, à réunir, pour le bal d'Aiguillon, et en plein mois de décembre, 25 danseurs et 25 danseuses* ». Pierre Dymas de Robien réside souvent à Paris et à Versailles où il représente les États de Bretagne. À Versailles, au début des années 1770, Adélaïde fréquente le cercle réuni autour de Marie-Antoinette et plus particulièrement la marquise de Lastic, dame d'honneur de la sœur de Louis XIV. Ces femmes sont de la même génération, la marquise de Lastic et Marie-Antoinette sont nées en 1755, Adélaïde en 1756.

Une peinture nous montre Adélaïde à l'âge de dix-huit ans, jouant de la guitare dans une pose apprêtée. Cette huile sur toile, intitulée *Marie-Louise Adélaïde Jacqueline de Robien*, signée et datée « Melle Vigée, 1774 », a été réalisée par la portraitiste proche de la famille royale Élisabeth Vigée-Lebrun (1755-1842). Sur le portrait d'Adélaïde, celle-ci, au sourire affecté, porte un corsage léger, vaporeux, voilant le sein d'une gaze transparente qui le révèle, une épaule entièrement dénudée, et grand décolleté sur sa gorge. Le portrait, d'après une critique d'art (Thérèse Burollet, *Les peintures du musée Cognacq-Jay*, 2004) « exprime la personnalité du modèle, une jeune Bretonne, fine sans être jolie, mais sérieuse et bonne, avec un sourire très doux ».

Ce portrait présumé est un peu surprenant par rapport à ce que nous connaissons d'Adélaïde. En effet, quelques années plus tard, Adélaïde va entrer au couvent de Notre-Dame de Coyse en l'Argentière, près de Lyon, qui est réservé aux femmes nobles pouvant justifier de quatre générations de nobles aussi bien du côté paternel que maternel. Dans ce chapitre monastique à la règle assouplie, les jeunes filles, devenues chanoinesses, conservent leurs biens personnels, peuvent recevoir et organisent des réunions mondaines, se ménageant la possibilité de quitter le couvent, généralement une fois atteint l'âge de 25 ans, dans l'éventualité d'un mariage favorable. Elles continuent à porter le titre de chanoinesse même après leur départ du chapitre. *L'État général de la France*, publié en 1789, précise que : « Monsieur, frère du roi, a fondé six places en 1781 [...] à la nomination du Roi [...]. Les Chanoinesses ont le titre de Comtesse : leur marque distinctive est une Croix d'or émaillée, surmontée d'une couronne de Comte. Il y a, d'un côté, l'inscription de la fondation du chapitre en ces termes : Notre-Dame de Coyse, fondée en 1273 ; & de l'autre, ces mots, comtesses de l'Argentière. Elle est attachée à un ruban vert que les

*Dames portent en écharpe, & qui est fixé sur l'épaule, par des ganses à glands d'or* ».

Après le décès de son père en mars 1784 et sa sœur étant décédée, Adélaïde devient fort riche : elle possède plus de trente mille livres de rentes, des terres et des hôtels à Rennes, à Paris et à Montenay en Mayenne (Archives départementales de Mayenne, B 1743). Voulant affermir son patrimoine, en janvier 1787, elle acquiert des biens situés en Touraine : la « *châtellenie et seigneurie de la paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, le fief dudit St Antoine et les fiefs et seigneurie de Boisbigot en Touraine [...], les meubles meublants et autres mobiliers [...] avec les vins qui sont dans la cave [...], la métairie de La Huronnière [ou Hulbonnière], celle de Pampelune, celle de La Guizardière, de La Chabottière, de La Chahoulerie, le moulin de Bondonneau [...], cinquante-huit chapons, trente-deux poulets, vingt-deux corvées, sept boisseaux de noix, une oye grasse et deux canards* », mais aussi le lieu de La Goguerie à Charentilly « *consistant dans un grand bâtiment aux côtés duquel sont deux ailes parallèles, une grand'cour, une chapelle, un logement pour le jardinier [...], une closerie appelée Le Garçois [...], la métairie appelée La Laubinière [...], la métairie de Bois St Martin à Charentilly [...], la métairie du moulin Robe à Mettray* », ainsi que diverses pièces de terres à Saint-Cyr, Parçay, Mettray.

Le 27 février 1787, devant le notaire de Rouziers, est dressé l'acte de ventilation des terres de Saint-Antoine, La Goguerie et autres dépendances. Adélaïde a, en même temps que les biens fonciers, acquis « *toutes les rentes seigneuriales et foncières [...], les droits de lods et ventes, droits d'étalages, ceux de rachape sur les choses hommées avec tous droits de châtellenie, de haute moyenne et basse justice, de sceau à contrat de notaires et greffiers, de chasse à grosses bêtes, de garennes, étangs et tout autres droits utiles et honorifiques* » (Archives départementales d'Indre-et-Loire – désormais ADIL –, 3 E 21/56, C 639, 2 C 2335).

## **BONIFACE RIQUETI DE MIRABEAU, UN «EFFRONTÉ DISSOLU»**

André Boniface Louis de Mirabeau est né le 30 novembre 1754 à Paris. Il est le dernier enfant de Victor Riqueti, marquis de Mirabeau (1715-1789), et de Marie Geneviève de Vassan (1725-1794), baronne de Pierre-Buffière.

Le père est un économiste, physiocrate et philosophe, auteur d'ouvrages célèbres comme *L'Ami des hommes* (1756), un titre qui allait devenir son surnom, ou comme *Théorie de l'impôt* (1760) qui lui valut un séjour en prison. La mère est « *de très ancienne famille limousine, mais illettrée et hélas ! folle jusqu'à l'hystérie* » (Guilhaume, *Mirabeau*, 1982). L'aîné des garçons n'est autre que le futur célèbre tribun de la Révolution, Honoré-Gabriel Riqueti de Mirabeau (1749-1791). Entre les deux frères, la rivalité est profonde et perdurera. Car le cadet a hérité de la beauté familiale qui fait défaut à son frère. L'aîné, né laid, difforme (pied tordu, tête disproportionnée défigurée par la petite vérole), rejeté par le père dès sa naissance, sera toujours confronté aux sévérités et persécutions paternelles.

Boniface est consacré, par son état de cadet, à l'Ordre de Malte. Il passe son enfance au domaine familial du Bignon dans le Loiret, entre ses parents qui forment un ménage mal assorti. L'extravagant père, après fêtes, beuveries, spéculations et friponneries, séparé de sa femme en 1762, vit avec sa maîtresse, Madame du Pailly, qui joue les belles-mères sévères. Le père n'hésite pas à « *persécuter ses enfants après avoir anéanti sa femme* » (Chaussinand-Nogaret, *Mirabeau*, 1982).

Honoré-Gabriel de Mirabeau, en 1778, donne un portrait à charge de son père « *qui a fait une de ses filles religieuse malgré elle, à quinze ans ; qui a frappé sa sœur d'une lettre de cachet ; qui a fait interdire et dépouiller sa belle-mère mourante ; qui a poursuivi un de ses frères jusque dans le pays étranger pour ne pas lui payer sa légitime ; qui a obtenu dix lettres de cachet contre sa femme ; qui en a lancé huit contre son fils aîné pour qu'il étouffe dans un cachot ; qui refuse le nécessaire à son fils cadet* ». Dans ses *Mémoires*, Honoré-Gabriel de Mirabeau, par une formule lapidaire, écrit : « *l'Ami des Hommes ne fut celui ni de sa femme ni de ses enfants* ».

Livré à lui-même, Boniface « *effronté dissolu* » (Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*) se dissipe aussi bien au Bignon que dans le Limousin, au château familial maternel d'Aigueperce : « *Je suis sûr que vous faites trente-huit douzaines de sottises par jour* » lui écrit son père le 13 mars 1769.

À 17 ans, son père, pour le discipliner, le place comme sous-lieutenant dans les dragons de la légion de Lorraine, sans commandement effectif ni traitement versé. « *Tel le chevalier s'était annoncé dans son adolescence, tel il parut au régiment : viveur, buveur, querelleur, écervelé, incapable de se*

*modérer et de se contraindre [...]. Les dettes arrivèrent et grossirent*» (Berger, *Le vicomte de Mirabeau*, 1904). Envoyé à Malte en 1774 – les membres de l'ordre de Malte faisaient vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté –, son inconduite et ses débauches publiques provoquent une suite de scandales (un soir de beuverie, il est accusé de profanation d'images pieuses) et, en 1776, en délicatesse avec son ordre, il est renvoyé en France. En quarantaine à Toulon, il soigne sa santé délabrée par la vérole, tout en continuant à mener grande vie : « *on est fort en colère contre lui à cause qu'il a fait 1300 livres de dettes en goinfries et en filles* » (Lettre d'Émilie de Mirabeau à son mari Honoré-Gabriel, 28 octobre 1774).

En janvier 1780, Boniface intègre le régiment de Touraine alors à Saint-Domingue, régiment désigné pour la campagne militaire entre la France et l'Angleterre. Blessé quatre fois de l'été 1780 à l'été 1781, Boniface prend une part active à la bataille de Yorktown, entre franco-américains et britanniques, qui met fin à la guerre d'indépendance. Lors de la bataille de l'île anglaise de Saint-Christophe, entre la Martinique et Saint-Domingue, Boniface est blessé à la cuisse en avril 1782. Rapatrié en France, Boniface est présenté à la cour. Le 24 avril, il est nommé « *colonel, mestre de camp en second* » du régiment de Touraine. Il retourne à Saint-Domingue de septembre 1782 à juin 1783, puis revient, avec son régiment, en France. Boniface ne passe pas pour un grand militaire. Le général Susane, dans son *Histoire de l'infanterie française*, note que les inspecteurs généraux de l'armée jugent Boniface, de 1785 à 1789, « *homme d'esprit, mais insensé et très mauvais militaire* ».

Pendant sa vie militaire, Boniface, qui a repris sa vie de débauche, rivalise avec son frère auprès des dames dans maintes conquêtes amoureuses. Alors qu'Honoré-Gabriel est incarcéré au fort de Vincennes, suite à une aventure amoureuse épique avec Sophie de Monnier<sup>1</sup>, la jeune femme du président de la chambre des comptes de Dôle, Boniface aurait prétendu avoir consolé la jeune femme. Il fait publier, en 1781, à Londres, pour déjouer la censure royale, un récit érotique, *La Morale des Sens ou l'Homme du siècle*, dans

---

1. Honoré-Gabriel, incarcéré en mai 1775 au fort de Joux, séduit Sophie de Ruffey, âgée de vingt ans, mariée à dix-sept ans avec un septuagénaire, le marquis de Monnier. En août 1776, Honoré-Gabriel et Sophie fuient en Hollande où ils vont rester neuf mois. Arrêtés en mai 1777, Sophie sera placée dans un couvent des Saintes-Claire à Gien et Honoré-Gabriel subira quarante-deux mois de réclusion à Vincennes jusqu'au 13 décembre 1780. Sophie se suicide le 9 septembre 1789. Voir Honoré de Mirabeau, *Lettres à Sophie de Monnier, 1777-1780*, Taillandier, 2010.

lequel Sophie est plus qu'évoquée dans les derniers chapitres. À la suite de cette improbable visite à Sophie, Honoré-Gabriel écrit de son frère : *« je savais depuis longtemps que la crapule avait étouffé dans l'âme du chevalier tout sentiment de délicatesse et de bienséance »*.

En 1787, Boniface est criblé de dettes. Son père écrit : *« Je ne doute pas de la sorte d'incurie du chevalier Boniface sur les inconvénients futurs [...]. Il est perdu [...] si d'ici à six mois au plus tard, il ne trouve le moyen d'apaiser ses plus pressants créanciers [...]. Il est simple que l'idée d'un mariage tienne en moi plus encore à l'idée de le sauver qu'au fait d'avoir une postérité »*.

Stationné à Avesnes dans le Nord, le régiment de Touraine est déplacé, en novembre 1787, pour tenir garnison à Rennes. Lors du passage du régiment à Laval, une altercation éclate entre soldats et employés municipaux. Nommé commandant du régiment de Touraine le 10 mars 1788, Boniface est immédiatement prié de rejoindre son régiment, de rétablir l'ordre et de sévir. Le régiment sera, par punition disciplinaire, muté, au cours de l'été, de Rennes à Perpignan.

## LE MARIAGE

Son pingre de père ne veut pas lui prêter de l'argent pour diriger le régiment et considère que seule une femme peut apporter une dotation à son fils désargenté. Décidé au mariage, Boniface se retire de l'ordre de Malte, quitte le titre de chevalier et se fait appeler désormais vicomte de Mirabeau. Le père écrit le 4 avril 1788 : *« quant au chevalier [...] je suis enfin parvenu à lui voir des visées de mariage ; le drôle ne manque point de moyens d'accrocher ce à quoi il mord, et il est en voie »*. Boniface amoureux ! Sa famille est la première surprise, elle qui *« avait admis comme un axiome évident et hors de discussion qu'il n'était pas mariable »* (Berger, *op. cit.*). À Rennes, où son régiment tient garnison, il a entendu parler d'une riche héritière et fait en peu de temps sa conquête. Cette riche héritière, c'est Adélaïde de Robien, la propriétaire du domaine de Charentilly. Et tout va très vite. Son père annonce le 10 mai 1788 : *« M. le Chevalier me mande qu'il a parole donnée et l'agrément de la parenté reçu pour son mariage avec Melle de Robien, chanoinesse, demoiselle de trente et un ans, qui jouit avec beaucoup d'ordre de 35 000 francs »*

*de rente en fonds de terre. C'est une fille de beaucoup d'esprit, tête bretonne, jalouse de son indépendance, fort honnête dans sa conduite et qui a constamment refusé les plus grands partis [...]. Il l'a prise, dit-on, par son esprit. Le drôle en a, en effet, plus qu'il n'en paraît, quand il a une vue* ». L'affaire est certes à peine croyable. Voilà une femme aguerrie âgée de 32 ans qui se laisse convaincre par un affairiste douteux, au physique peu attirant, à l'obésité précoce, décrit par un biographe comme « *très gros, sanguin, le cou rentré, la panse débordante, les jambes trop courtes et fort épaisses* » (Chapron, *Mirabeau-Tonneau*, 1956).

Les négociations entre les familles aboutissent. Le 6 juillet 1788, devant le notaire Aleaume à Paris, les deux parties signent un contrat de mariage, sous le régime de la séparation des biens. Ce régime, obtenu par la famille de Robien, s'oppose aux intentions de Boniface : éponger ses dettes avec la fortune de sa future femme.

« *Orpheline de père, la fiancée de Boniface réunissait aux avantages de la naissance et à de sérieuses qualités d'esprit, une fortune présente et à venir qui en faisait un parti enviable [...]. Il y avait de quoi éblouir le chevalier, fort sensible à ce genre d'attraits, et probablement moins épris des yeux de Melle de Robien que de ceux de la cassette* » (Berger, *op. cit.*).

Comment Adélaïde a-t-elle pu accepter un tel fiancé ? « *Elle ne pouvait ignorer que le colonel du régiment de Touraine était un gai luron, pesant plus de deux cents livres, et trop fidèle de Bacchus [...]. La réponse est peut-être dans l'âge de Melle de Robien : à 32 ans elle agréa un parti qu'on lui propose, sachant que le vicomte de Mirabeau continuerait de vagabonder comme tous ceux de son impétueuse race. Mais du moins aurait-elle les satisfactions d'une mère* » (Leveel, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. 35, 1967).

Boniface avait écrit dans son roman, *La morale des Sens*, en 1781, ce passage prémonitoire : « *Qu'une belle ait pu fixer un cœur volage, elle doit plutôt cette conquête aux désirs et à la vanité de son amant qu'à sa tendresse ? Qu'elle ait réussi à toucher un insensible, l'homme le plus indifférent cède tôt ou tard au besoin d'aimer* ».

La cérémonie de mariage a lieu dans la chapelle du domaine de la Goguerie à Charentilly. Parcourons l'acte de ce mariage (ADIL, 4 E 59) : « *L'an mil sept cent quatre vingt huit, le mercredi neuvième jour de juillet, à trois heures du matin, après la publication d'un seul ban [...]* et portant

*consentement et permission à nous curé pour épouser les parties cy après nommées [...] du futur mariage entre très haut et très puissant seigneur André Boniface Louis de Riquetty, vicomte de Mirabeau, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, membre de la Société de Cincinnatus des États-Unis de l'Amérique, chevalier de dévotion et non-profès de l'ordre de St Jean de Jérusalem et colonel du régiment de Touraine infanterie [...] et très haute et très puissante dame Marie-Louise-Adelaïde-Jacquette de Robien, chanoinesse comtesse de l'Argentière, Dame de St Antoine du Rocher, Coëtsal, Campson, Gévreau et autres lieux [...] vû la dispense des deux autres bans accordée par Mgr de Conzié archevêque de Tours, portant permission à nous curé de Charentilly soussigné d'épouser les parties susdites dans la chapelle du château de St Antoine, vulgo La Goguerie situé en cette paroisse ; et de faire la cérémonie avant quatre heures du matin [...] ; je [...], prêtre curé de la paroisse de Charentilly ai reçu en laditte chapelle du château le mutuel consentement de mariage des susdites parties ».*

L'acte de mariage s'attarde sur plusieurs pages, avec moult précautions, sur les dispenses et procurations nécessaires à ce mariage. Puis l'acte énumère les témoins : aucun Mirabeau n'assiste au mariage, et, pour la famille d'Adélaïde, on note uniquement la présence d'une de ses tantes maternelles, de deux cousines germaines et de deux cousins germains.

Dans le registre paroissial de Charentilly (ADIL E dép 59), en complément de l'acte de mariage, sept documents (certificats de publication de bans, de non-opposition au mariage, de confession, promesse de mariage) sont annexés qui tendent à prouver le caractère exceptionnel de cette célébration. Parmi ces documents, une lettre de l'archevêque de Tours au curé de Charentilly : « *Tours, le 8 juillet 1788/Je vous envoie, Monsieur, les dispenses de deux bans que vous me demandez. J'ai compris dans ce même acte la permission de célébrer le mariage dans la chapelle castrale, avant la 4<sup>e</sup> heure, mais non avant la 2<sup>e</sup> ; ce que vous devrez rigoureusement observer. Je pense comme vous que la publication à Rennes étoit inutile, parce qu'on n'y avoit point été animo manendi, et qu'ainsi le domicile de Charentilly n'a point été perdu* ».

Mais pourquoi ce mariage à trois heures du matin ? Beaucoup d'érudits, de biographes des Mirabeau se sont étonnés de cette heure, de l'injonction de l'archevêque de Tours (« *avant la 4<sup>e</sup> heure, mais non avant la 2<sup>e</sup>* »). On a

cherché de multiples explications : mariage clandestin, désir de se cacher, la mariée est enceinte, elle a rompu ses vœux de religieuse, Boniface l'a enlevée du couvent. La réponse est peut-être plus simple. Tout d'abord, Adélaïde, nous l'avons vu, n'est pas religieuse, malgré son titre de chanoinesse. Et leur fils ne naîtra que le 24 mars 1789.

Il faut donc rechercher dans les règlements ecclésiastiques de l'époque. Selon la procédure usuelle, la publication de trois bans est prescrite pour valider un mariage. Dans certaines circonstances, un seul ban est nécessaire, les deux autres sont dispensés, la dispense étant, selon *Le parfait notaire apostolique et procureur des officialistes* de Jean-Louis Brunet (1730), « *la permission de marier avant l'heure marquée par les règles prescrites dans un diocèse. Dans celui de Paris, on ne peut marier avant quatre heures du matin sans une permission particulière* ». C'est ce que l'on nomme un mariage *summo mane*. Cette permission est obligatoire lorsque le mariage doit être célébré promptement, car, malgré la rapidité que l'on peut souhaiter dans la célébration d'un mariage, on ne peut se marier le même jour que les fiançailles. Un *summo mane* permet de rester dans la règle de la différence du jour des fiançailles avec celui du mariage. Contrat de mariage signé le 6 juillet, fiançailles le 8 juillet à Paris dans l'après-midi, il fallait au moins respecter le temps légal avant la cérémonie qui, nous l'avons vu, se déroule le 9 juillet, « *à trois heures du matin* ». Il n'en reste pas moins que ce mariage se fait précipitamment, à peine le temps de venir de Rennes ou de Paris à Charentilly. Les parties, principalement les Riqueti de Mirabeau, après certainement d'après négociations, ne veulent pas subir d'éventuelles rétractations.

Mais, malgré tout, pourquoi une célébration en pleine nuit ? Les mariés auraient pu attendre le lever du jour. Boniface voulait peut-être repartir aussitôt pour rejoindre son régiment. Cette célébration nocturne n'est-elle pas due à la seule volonté d'Adélaïde ? Le temps passé au couvent l'a peut-être prédisposée à respecter des usages particuliers de la religion. Ainsi, n'aurait-elle pas souhaité une cérémonie nocturne pour convenances religieuses ? Le choix du mariage de nuit peut aussi exprimer une volonté de distinction sociale : « *la nuit ne saurait donc échapper à l'emprise des institutions, notamment des Églises, pour lesquelles le temps nocturne devient un enjeu dans leur effort pour contrôler et modeler l'individu [...]. Il s'agit tout d'abord de sanctifier le nocturne puisque, selon les Écritures, différentes théophanies se sont*

*produites la nuit [...]. La nuit est donc propice aux expériences de fusion avec le divin [...]. La pratique du mariage nocturne se maintient dans différentes catégories sociales principalement chez les nobles* » (Alain Cabantous, *Histoire de la nuit (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Fayard, 2009).

Le couple ne reste pas en Touraine et retourne rapidement à Rennes : « *La lune de miel dura bien quinze jours au plus. Boniface n'avait renoncé en rien à ses sorties dispendieuses et continua sans se gêner outre mesure à montrer de sérieuses dispositions pour une débauche accrue, ménageant toutefois les apparences de l'honneur conjugal* » (Chapron, *op. cit.*). « *Le ménage de Mirabeau [...] commença par être aussi mauvais que les gens sensés avaient pu le craindre [...]. De discussion en discussion, de querelle en querelle, ils arrivèrent au bout de six mois à être obligés de se séparer [...]. Elle signifia [...] qu'elle n'entendait pas être dépouillée, et de prompts espoirs de maternité l'affermirent dans la résolution de ne payer, ni les étourderies anciennes, ni les fantaisies présentes de son mari [...]. Son mari accumulant les dettes, elle se sépara de lui* » (Berger, *op. cit.*).

Racontant ses souvenirs au collègue de Rennes, Moreau de Joannès (*Aventures de guerre en temps de la République et du Consulat*, Paris, 1858) écrit : « *La discipline militaire consistait à battre les soldats à coups de canne, de courroies, de plat de sabre, de baguettes de fusil, de verges d'osier [...]. J'ai vu sur le rempart de Rennes, le vicomte de Mirabeau, colonel du régiment de Touraine [...] présider lui-même au supplice des militaires qu'il faisait passer par les verges. Il les suivait pas à pas, pour s'assurer de leurs effroyables souffrances [...]. Il avait épousé, pour sa riche dot, une demoiselle portant l'un des plus beaux noms parlementaires du pays [...]. En rentrant à demi-ivre d'un repas de corps, le colonel rudoya sa femme et la battit; mais il avait affaire à une bretonne de vieille race. Pendant qu'il cuvait son vin, la mariée appela sa femme de chambre, grande fille de Guérande, forte comme un muletier. Toutes deux le roulèrent dans ses draps, et, comme il était monstrueusement gros, elles l'entortillèrent si bien qu'il ne put s'en dépêtrer; alors, prenant ce qui leur tomba sous la main, elles le battirent sans pitié, comme il le faisait à ses malheureux soldats* ».

Dans une lettre du 13 septembre 1788, le père de Boniface décrit la situation du couple : « *je t'ai promis de te donner le prospectus de notre bru [...]. Celle-ci est grande, de la haute taille, fort bien faite [...], l'air noble;*

*de beaux yeux, la figure vive et douce, le son de sa voix doux et naturel [...]. Son mari dit que son esprit très vif est sujet à l'alarmer* ». Le 23 septembre, il avoue que *« tout le monde s'étonne [de cette union] de ce qui nous a tant étonnés aussi [...]. M. le vicomte a tant menti, tant menti que [...] elle se méfie déjà de la vérité [...]. Cette femme n'a point du tout l'air d'être amoureuse »*. Au début de 1789, le couple vit maintenant séparé. Enceinte, Adélaïde vient résider à Paris, à l'hôtel Mirabeau, rue de Seine où son fils Victor Claude Dymas, naît le 24 mars 1789. Boniface délaisse le commandement de son régiment qui a été envoyé en disgrâce à Perpignan, suite à l'affaire de Laval, et se fixe à Paris.

Les vies d'Adélaïde et de Boniface vont être bouleversées par un événement considérable, la Révolution française, au cours de laquelle Boniface va prendre le parti des contre-révolutionnaires.

## SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Lorsque Louis XVI accepte, en 1788, la convocation des États généraux et la réouverture des sociétés et clubs, Boniface, franc-maçon, appartenant à la loge parisienne de Saint-Jean d'Écosse du Contrat social à l'Orient, pressent, comme son père, que la société française va être bouleversée.

Sa mère possédant de nombreuses terres et seigneuries dans le Limousin, il se lance dans une campagne électorale *« dans le cours de laquelle il dessoûle rarement »* (Desprat, *op. cit.*). Puis il est *« rattrapé par une fort vilaine affaire [...]. L'inspecteur général de l'infanterie a reçu des plaintes concernant l'irrégularité de la caisse du régiment dont Boniface est le colonel. Celui-ci a puisé 15 000 livres pour honorer ses dettes les plus criantes »*. Boniface est élu, le 20 mars 1789, député de la noblesse du Haut Limousin aux États généraux, Son frère Honoré-Gabriel est élu député du Tiers-état en Provence.

L'Assemblée nationale se proclame Assemblée Constituante le 9 juillet. Le 11 juillet, Victor, le père, décède à Argenteuil, trois jours *« avant la Révolution décisive où s'abîment à jamais les féodalités »* (Sainte-Beuve, *Mirabeau et Sophie, Causeries du Lundi, avril 1851*). Le 13 juillet, les deux frères se retrouvent à l'enterrement de leur père, enterrement qui les prive *« de la grande fête de la Révolution [du 14 juillet], ultime croche-pied paternel »* (Desprat, *op. cit.*).

Pendant les débuts de la Révolution française, les frères Mirabeau vont se retrouver, chacun dans un parti opposé, s'affrontant violemment à la tribune de l'Assemblée. Boniface ne cesse de s'opposer aux réformateurs. Lisons Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*) : « *Le vicomte de Mirabeau et quelques jeunes nobles voulaient donner l'assaut aux tribunes [...]. Les débats devenaient orageux ; les tribuns se mêlaient à la discussion, applaudissaient et glorifiaient, sifflaient et huaient les orateurs. Le président agitait sa sonnette ; les députés s'apostrophaient d'un banc à l'autre. Mirabeau le jeune prenait au collet son compétiteur ; Mirabeau l'aîné criait : "silence aux trente voix !" [...]. Bientôt ce fracas était étouffé par un autre [...]. Là-dessus, nouveau vacarme* ».

De juillet 1789 à l'été 1790, avec des amis, Cazalès, Rivarol ou l'abbé Maury, qui se surnomment « les repris de nation », le vicomte de Mirabeau fait de la provocation envers les patriotes. Surnommé « Mirabeau-Tonnerre », le « colonel Tonneau » ou « Mirabeau-Tonneau » à cause de sa corpulence, de son amour pour la bonne chair et de son ivrognerie, Boniface est ainsi décrit par ses détracteurs : « *une barricade est son corps, ses cuisses sont des tonnelets, ses jambes des bouteilles, ses bras des cruches* ». Souvent ivre, Boniface intervient avec véhémence presque tous les jours à l'Assemblée, fait rire ses amis, brandit ses poings contre ses ennemis, les insulte, les exaspère par ses interruptions, ses saillies, ses boutades, sans parler de son attitude.

Quelques exemples :

- lorsque les députés débattent de la déclaration des Droits de l'Homme, Boniface dépose une mention afin de rédiger une déclaration des droits des chevaux ;
- lorsque des femmes envahissent l'Assemblée, on voit Boniface, dit un chroniqueur, « *descendre pour lutiner indécentement les plus jolies d'entre elles* » ;
- lorsque le roi prête serment de fidélité à la constitution, Boniface brise son épée dans un geste théâtral en déclarant : « *puisque le roi renonce à son royaume, un gentilhomme n'a plus besoin d'épée pour le défendre* » ;
- lors de la discussion sur le statut de la religion catholique, il déclare : « *nous ne sortirons d'ici qu'on ne nous en arrache, si l'on ne déclare pas que la religion catholique est la seule Religion nationale. Sans cela, nous mourrons tous sur nos bancs* ». Déclaration que l'on peut mettre en parallèle avec

celle, célèbre, de son frère : « *nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne sortirons que par la force des baïonnettes* ».

Boniface provoque, se bat dans les rues, dans les cafés. De nombreuses caricatures circulent. Il est désigné comme le défenseur des privilèges, l'âme damnée de la cour, l'ennemi déclaré du peuple. Il joue un rôle important dans la presse antiparlementaire et contre-révolutionnaire, anime un journal satirique, *La Lanterne magique*, et collabore au journal royaliste *Les Actes des Apôtres*. Il est aussi l'auteur de nombreux libelles que la foule s'arrache comme *les Dîners, ou la vérité en riant* ou comme *Les déjeuners, ou la vérité à bon marché*.

Dans un texte, Boniface dresse son autoportrait : « *Je crois ma religion, je respecte mon roi, et défendrai l'une et l'autre jusqu'à ma dernière goutte de mon sang ; je conserverai mon honneur et ma gaieté de même. À ce caractère, reconnaissez un chevalier français. Toutes les révolutions du monde ne le feront varier. Il se rira sans cesse des abus des mots et des choses. Si c'est là un crime, frappez, la victime est prête. Vous pouvez la sacrifier, mais je vous défie de lui inspirer un moment de terreur* ».

Le 2 juin 1790, Boniface rejoint à Perpignan son régiment en conflit avec la hiérarchie et qui s'est déclaré favorable à la Révolution. Boniface relate son déplacement et sa lutte contre le régiment dans une œuvre satirique, *Voyage national de Mirabeau cadet*. Impuissant à mater la révolte, Boniface quitte son régiment en emportant les cravates des drapeaux<sup>2</sup>. Appréhendé, il est mis en prison pendant une semaine. Désormais appelé Boniface Riqueti, libéré et de retour à Paris le 27 juin, il s'installe dans l'hôtel familial, rue de Seine. « *Le 28 juillet 1790, il est entouré par la foule pendant plus d'une heure lorsqu'il dîne chez Masse, au Palais-Royal. Les vitres de l'étage du restaurant finissent par voler en éclats [...]. Début août 1790, lassé de cette gloire impopulaire, harassé par sa querelle du rire devenu inutile, voire nuisible à son propre camp, lâché par ses amis, il décide de rejoindre en émigration la petite armée contre-révolutionnaire* » (Antoine de Baecque, *Les Éclats du rire : la culture des rieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2000).

---

2. D'où son surnom de Mirabeau-cravate, employé dans les libelles après cet épisode. Une cravate est un ornement attaché à la hampe du drapeau.

## L'ÉMIGRATION

Il émigre le 3 août 1790 en Allemagne, puis en Suisse. Dès son arrivée en exil, Boniface écrit de nombreuses lettres très tendres à sa femme : « *Viens, oh ma bien aimée, viens que j'épanche sur ton sein, mes espoirs, mes inquiétudes, les chagrins, que je partage les tiens, que je les allège, que je ne te quitte que pour la gloire [...] j'espère te voir bientôt et mon cœur tressaille* » ; « *Tu ordonneras, tu seras chez toi, tu prieras et le reste se fera de moitié, depuis le point du jour jusqu'au soir et, si cela te convient, depuis le soir jusqu'au matin. Adieu, je t'aime et brûle de te le prouver* ».

Adélaïde, reconnaissante envers son mari d'avoir défendu, en décembre 1789, la noblesse et les États de Bretagne, vient le rejoindre en Suisse, fin 1790, accompagnée de leur fils âgé de trois ans. Elle avait, dit un chroniqueur, « *traversé la France entière pour échouer près de Neufchâtel. De là, elle se préparait à accomplir un véritable chemin de sacrifice, mêlant aux larmes de l'exil la tendresse des retrouvailles, acceptant l'excuse et le repentir [...]. Elle revenait à son mari sans trop de difficultés* ». Le couple se reforme : « *depuis la réconciliation du ménage, le vicomte se plaisait à reconnaître le dévouement de sa femme, la sagacité de son esprit, la valeur de son intelligence et de son caractère* » (Berger, *op. cit.*). Boniface va lever une légion en son nom et faire la guerre sur les bords du Rhin ; la Légion noire de Mirabeau, dite aussi « les hussards de la Mort », est créée en mars 1791.

En juillet 1791, Adélaïde décrit à une de ses amies les moindres détails de sa nouvelle vie : « *j'ai pour m'isoler une chambre de douze pieds de long sur huit de large, qui me sert de garde-robe, de cabinet de toilette, de boudoir ; une table, quatre chaises, une mauvaise commode et un assez mauvais lit décorent mon manoir. Et vous savez que jadis j'aimais mes aises. [...]. M. de Mirabeau [est] bien ennuyé, très las et qui a perdu la moitié de sa gaieté [...]. Il se comporte à merveille* » (Chapron, *op. cit.*).

En France, la tête de Boniface Riqueti est mise à prix. Il meurt, écrit le prince de Condé, d'une attaque d'apoplexie après huit jours de fièvre, le 15 septembre 1792 à Fribourg-en-Brisgau en Allemagne à 38 ans<sup>3</sup>. Son fils

---

3. Il est inhumé en 1833 à Coët-Sal, commune de Plumergat. Son frère, le célèbre orateur, est mort le 2 avril 1791 à Paris.

passé une dernière fois la Légion en revue dans l'uniforme « *venu tout droit de l'imagination de son père : dolman noir, gilet de pantalon bleu de ciel, bottes hussardes, bonnet à la talpache, sabre avec sabre-tache bleu de ciel, fourniment noir* » (Chapron, *op. cit.*). Adélaïde, dont l'union avec Boniface n'aura duré qu'un peu plus de quatre ans, n'a plus qu'un désir, revenir en France. Dans une lettre de novembre 1792 à Louise de Cabris, une des sœurs de Boniface, Adélaïde lui exprime « *le ferme dessein de s'exposer avec la fragile postérité de Boniface – un fils et un enfant à naître – aux risques d'un prochain retour en France* » (Meunier, *Louise de Mirabeau*, 1914). Louise s'alarme : « *vous me faites frémir. Vous, mère d'un enfant de quarante-deux mois et prête à donner le jour à un second fils, vous pensez à livrer votre personne [...] à des brigands sans foi, qui se sont faits la loi de ne rien respecter [...]. Au nom de Dieu, au nom de vos enfants et de leur père, renoncez, ma chère sœur, à une idée qui me tourmente jour et nuit* ».

Mais Adélaïde, portée sur la première liste d'émigrés du département d'Indre-et-Loire établie le 8 février 1793 – Charentilly étant son dernier domicile recensé –, ne peut revenir en France.

## LES VICISSITUDES DU DOMAINE DE CHARENTILLY

En novembre 1792 et septembre 1793, les meubles et effets de La Goguerie sont mis en vente. Devenu bien national, l'ancien domaine d'Adélaïde va devenir le lieu du déroulement des fêtes révolutionnaires : fête civique de la Fédération (10 août 1793), fête de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme (ADIL, E dep 59/D1).

Le 22 brumaire an II, la municipalité de Charentilly procède au recensement des objets de fer; elle « *fait à l'instant briser les armoiries de La Goguerie. Nous avons remarqué qu'il y avait deux grandes portes de fer qui sont les fermetures des cours et jardins dudit lieu de La Goguerie. La municipalité a fait briser et mettre en pièces une grande fleur de Lys en fer qui existait sur une des portes [...]. Le garde champêtre du même lieu nous a remis le blason portant les armoiries de Mirabeau et son épouse lesquelles seront remises avec le fer* » (ADIL, E dep 59/D1).

Les domaines des Riqueti situés sur Charentilly, Saint-Antoine du Rocher, Mettray et autres communes avoisinantes sont estimés (ADIL, L 141),

puis vendus comme biens nationaux les 5 et 9 germinal an II en plusieurs lots (ADIL, 1 Q 537). La fortune des émigrés Riqueti-Mirabeau est estimée par le district de Tours à 1010782 livres. Au cours de la Révolution, d'autres biens des Riqueti vont être mis en vente.

## RETOUR EN FRANCE

Adélaïde, « *après avoir mis son fils en pension à Soleure, s'était fixée à la pointe du lac de Neuchâtel, à Yverdon [...]. Elle s'y faisait appeler Melle Sophie Mazouillet ; et sous ce nom ridicule qui visait à la rendre méconnaissable, elle avait bien le type défraîchi à souhait d'une vieille fille vaudoise, avec sa figure longue, sa peau éraillée, son teint bilieux et son caractère incommode [...]. La vicomtesse différait [son] retour indéfiniment [...] tantôt elle se disait prête à rentrer* » (Meunier, *op. cit.*). Si, dans une lettre de novembre 1792, Adélaïde indique bien à la sœur de Boniface, Louise de Cabris, qu'elle est « *prête à donner le jour à un second fils* », personne ne parle plus de cette grossesse ou du nouveau-né, ni dans les lettres postérieures, ni lors de la visite de Louise de Cabris à Adélaïde à Constance en août 1793. Pourtant, à cette dernière date, l'enfant aurait dû être né. On peut supposer qu'Adélaïde a fait une fausse couche ou que son deuxième enfant est mort en très bas âge.

De retour d'émigration, radiée définitivement de la liste des émigrés le 9 brumaire an X, Adélaïde va vivre en Bretagne auprès de sa famille. Veuve, elle se remarie le 10 floréal an XII avec son cousin germain, le contre-amiral Pierre Dymas Thierry de La Prévalaye.

Deux mois après son remariage, le 14 messidor an XII (ADIL, 3 E 1/1001), devant le notaire Bidault de Tours, Adélaïde devient de nouveau propriétaire de la terre de l'Aubinière à Mettray, par « *donation entre vifs* », de la part de la famille héritière de l'acquéreur de ce domaine vendu comme bien national en germinal an II<sup>4</sup>. Marie Louis Adélaïde Jacqueline de La Prévalaye décède à Rennes le 26 mai 1814.

---

4. S'agit-il vraiment d'une donation ? L'administration semble en douter, des années plus tard, en mars 1827 (voir *infra*).

## VICTOR CLAUDE DYMAS, LE FILS D'ADÉLAÏDE ET DE BONIFACE, ET SA DESCENDANCE

Le 25 avril 1815, devant Juge, notaire à Tours (ADIL, 3 E 2/627), Victor Claude Dymas Riqueti Mirabeau vend la métairie de L'Aubinière, commune de Mettray qui lui appartient de par la succession de sa mère. En janvier 1817, suite à l'ordonnance du roi du 5 décembre 1814 portant sur les biens non vendus des émigrés, la ferme de La Goguerie est restituée à l'unique héritier d'Adélaïde. Le 23 mars 1817, devant le notaire de Beaumont-la-Ronce, il vend par « *adjudication le lieu et ferme de la Goguerie avec ses dépendances* » (ADIL, 3 E 32/313, 4 Q 5/2111).

Officier de cavalerie sous la Restauration, Victor s'est marié en 1817 et aura quatre enfants.

La loi du 27 avril 1825, dite « loi du Milliard des Émigrés », pose le principe de l'indemnisation générale sur les mutations opérées depuis 1791. Le 24 juin 1825, Victor demande au préfet d'Indre-et-Loire « *la liquidation à raison des biens vendus sur M<sup>me</sup> Mirabeau sa mère* ». Pour faciliter les opérations, il élit domicile rue de l'Ancienne poissonnerie à Tours. Après de nombreux contentieux et réclamations (ADIL, 1 Q 555, 1 Q 590), principalement sur la ferme de l'Aubinière (« *Il résulte des recherches que M<sup>me</sup> Riqueti Mirabeau est rentrée dans la possession de la ferme de Laubinière en vertu de la donation entre vifs à titre gratuit qui lui en a été faite [...] et que son fils a vendu cette ferme [...] moyennant 14000 F comptant. En conséquence le réclamant n'a droit à aucune indemnité pour cette ferme puisque, pour la recouvrer, M<sup>me</sup> sa mère n'a rien déboursé ou du moins paraît n'avoir rien déboursé* ») (23 mars 1827, ADIL, 1 Q 590), le conseil de Préfecture d'Indre-et-Loire donne un avis favorable à la demande d'indemnité de Mirabeau et décide, en mai 1827, que « *l'indemnité due au requérant est liquidée et réglée à la somme de 210.402,77 francs* » pour les propriétés tourangelles de sa mère.

Victor de Mirabeau décède le 27 septembre 1831 à 42 ans. Un de ses enfants, Gabriel Victor Claude (1819-1884), résidera à Tours comme l'atteste une déclaration à l'état-civil de Tours, le 11 septembre 1843, de la naissance d'un enfant « *présenté sans vie* » en son domicile, 1 rue de la Préfecture. Un autre de ses fils, Joseph Arundel (1820-1860), marié avec Marie Le Harivel de Gonnevillle (1827-1903), aura une fille, Sibylle Aimée Gabrielle Riqueti de

Mirabeau plus connue sous son nom de plume de Gyp. Femme du monde et des lettres, passionaria nationaliste antisémite, Gyp (1849-1932), l'arrière-petite-fille de Mirabeau-Tonneau, achètera, en 1895, le château de ses ancêtres à Mirabeau en Provence et le revendra à son ami l'écrivain Maurice Barrès en 1907. À sa mort, en 1932, s'éteint la lignée des Mirabeau.